

Nevers, le 20 février 2025

LE PRÉSIDENT,

Madame Françoise GATEL
Ministre déléguée chargée de la ruralité
1 bis, rue des Saussaies
75008 Paris

Madame la Ministre,

Suite à votre déplacement dans la Nièvre, vous avez accepté de partager un temps de travail relatif aux enjeux qui nous préoccupent au sein du département, et pour lesquels l'attention et le soutien de l'État sont requis.

Tout d'abord je souhaite sincèrement vous remercier pour ce temps consacré, dont la singularité mérite d'être saluée.

Vous le savez, dans un contexte de fragilité budgétaire structurelle pour les Départements démunis de toute autonomie fiscale, le Conseil départemental de la Nièvre n'est pas épargné. Pire, les caractéristiques socio-démographiques de notre département (notamment la faiblesse du revenu fiscal moyen) pèsent sur le soutien que nous apportons aux Nivernais les plus fragiles. Sa géographie particulière explique également que le centre de gravité et les services que nous proposons, de solidarité et de développement des territoires, se concentrent vers le Conseil départemental.

Et ces demandes vont bien au-delà des seules compétences imposées par la loi Notre ; en responsabilité, nous ne pouvons pas rester inactifs face à ces sollicitations.

Comment ne pas agir quand l'égalité d'accès aux soins n'est pas respectée ?

Comment ne pas agir quand les services publics désertent les villages, quand l'avenir de nos enfants se résume à une carte scolaire sanglante et imposée à coups de statistiques que nous dénonçons ?

Comment ne pas agir quand l'hôpital public s'effondre ?

Comment ne pas agir quand les équipes municipales débordent de projets, relèvent les défis et innovent, sans relâche, pour rouvrir un café, une épicerie, créer un festival, installer une maison des assistantes maternelles, ou inventer ces nouveaux lieux où l'on crée du lien, du débat et de la fraternité ?

Comment ne pas agir quand les agriculteurs souhaitent produire pour les cantines de nos enfants ou de nos aînés et qu'ils ne peuvent pas ouvrir seuls des ateliers d'abattage et de transformation ?

Comment ne pas agir quand les citoyens ne se sentent ni écoutés ni respectés ?

Avec humilité, nous essayons de prendre toute notre part pour relever ces défis. Mais nous ne pouvons le faire seuls, sans un appui marqué de l'État.

Aussi je me permets de résumer ici les sujets que nous avons évoqués ensemble.

- Le périmètre du Fonds de sauvegarde : les bénéficiaires de ce fonds sont aujourd'hui doublement fragilisés. Non seulement, il n'est pas prévu de l'abonder, mais le nombre de départements qui y seront éligibles va mécaniquement augmenter sous l'effet de l'asphyxie généralisée des collectivités départementales. Ce fonds de 31 millions d'euros pour 14 départements en 2024 doit en 2025 bénéficier à 30, voire 40 départements. Si le fonds n'était effectivement pas abondé à hauteur de 170 millions d'euros, la Nièvre verrait le montant qui lui est versé passer de 4,4 millions d'euros à environ 600 000 euros.
- L'égalité d'accès aux soins : dans la Nièvre, nous avons initié de nombreux projets en capacité de compenser les défaillances du système de santé et favoriser l'installation de nouveaux médecins, sans nous contenter d'attendre les effets de l'ouverture du numerus clausus. Parmi ces opérations, nous avons créé quatre centres de santé (Château-Chinon, Imphy, Lormes, Nevers) qui ont permis l'arrivée de 24 professionnels de santé. Toutefois, le modèle économique ne permet pas aujourd'hui d'être à l'équilibre alors que la nécessité de leur maintien est partagée par les habitants, les professionnels comme les élus. Si nous travaillons au rétablissement de l'équilibre à travers l'augmentation des consultations par médecin, nous sollicitons une participation de l'État à hauteur de 50 % de la subvention d'équilibre que le Conseil départemental doit verser pour ces activités, qui s'établit à 300 000 €.
Nous proposons également que la Nièvre puisse être un terrain d'expérimentation pour la refonte du modèle de financement des centres de santé publics, structurellement déficitaires, en dépit de la subvention dite « Teulade ».
- En dialogue direct et régulier avec les Nivernais : parce qu'il n'est plus possible de mettre en place des politiques publiques sans que les habitants eux-mêmes ne contribuent à leur définition et qu'ils aient les moyens de vérifier qu'elles sont adaptées et efficaces, le Conseil départemental propose de travailler autrement, en dialogue direct et régulier avec les Nivernais. Depuis 2021, 3 000 Nivernais (dont 1 000 jeunes) se sont déplacés pour témoigner de leur quotidien, débattre des enjeux et émettre 444 propositions, véritable colonne vertébrale du projet de la Nièvre. Pour aller plus loin, des Nivernais s'engagent volontairement dans l'Observatoire citoyen pour accompagner la mise en place des projets, quand près d'une centaine intègrent « la Bande des moins jeunes » pour donner un coup de pouce aux jeunes parfois désorientés dans leur parcours de vie.
C'est une nouvelle manière de définir et mettre en place des politiques publiques. En cela, la Nièvre est expérimentale et mérite un soutien particulier sur ce sujet à hauteur de 100 000 € par an.
- L'école rurale : par un courrier de mars 2023 signé par plusieurs maires dont les communes ont été touchées de plein fouet par les cartes scolaires successives, appuyé d'une motion prise à l'unanimité par les conseillers départementaux de la Nièvre, nous avons interpellé le ministre de l'Éducation nationale de l'époque sur la singularité rurale de notre département en lui exprimant notre volonté de mettre en pause la spirale infernale de la carte scolaire et d'expérimenter un « laboratoire de l'école rurale de demain ». Si la proposition d'expérimenter collectivement ce laboratoire a été retenue par le ministre Pap N'Diaye, force est de constater que l'histoire se répète, inlassablement, dans une logique qui n'obéit qu'à une mécanique comptable, sans concertation préalable. Cette année encore, nous venons d'apprendre que le département de la Nièvre allait devoir rendre 9 postes d'enseignant dans le premier degré. Supprimer nos écoles, c'est contribuer au sentiment d'abandon et de déclasserment dont les dernières mobilisations du mouvement des Gilets jaunes ou des agriculteurs ont témoigné.

Nous considérons que cette hémorragie doit cesser dès maintenant, pour laisser la place à plus de créativité et d'humanité plutôt qu'à la seule logique comptable. Pour cela nous devons sortir des cadres traditionnels de pensée et d'exercice et maintenir un maillage éducatif de proximité, adapté à notre ruralité. Aussi nous vous proposons de poursuivre le travail entrepris au titre de la démarche initiée avec le rectorat, « la Nièvre Terre d'Ambition », avec en préalable le gel de toute fermeture de classes pour les trois prochaines années.

- Modernisation des lignes ferroviaires ou « dessertes fines du territoire » : les lignes TER Corbigny-Clamecy, Clamecy-Cravant et Avallon-Cravant sont aujourd'hui menacées d'être remplacées par des cars si les investissements sur ces lignes ferroviaires, propriétés de l'État, ne sont pas engagés sans retard.

Indispensables pour de très nombreux Nivernais qui les empruntent au quotidien pour étudier et travailler, ces lignes sont par ailleurs stratégiques et essentielles pour l'attractivité économique, l'accès aux services publics et le développement touristique de la Nièvre.

En assurant et garantissant des liaisons directes avec Paris, elles constituent des atouts majeurs pour celles et ceux qui ont fait le choix de la Nièvre ou qui s'apprêtent à le faire. Les cars ne sauraient être une alternative crédible et acceptable.

Nos territoires ruraux, qui sont en pleine transition, ont plus que jamais besoin d'un service public du transport ferroviaire de qualité, de proximité, accessible à tous, régulier et pérenne. De plus, à l'heure où les déplacements en train sont très largement plébiscités par l'ensemble des Français et constituent une véritable alternative écologique, de possibles fermetures sur des lignes dites secondaires apparaîtraient tout simplement comme un non-sens.

Or, compte tenu de l'importance des travaux à réaliser sur ces lignes ferroviaires Auxerre-Cravant-Avallon et Clamecy-Corbigny, le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, seul, ne pourra assumer cette modernisation.

Aussi, nous sollicitons un soutien majeur de l'État, afin que les moyens nécessaires à la pérennisation de ces dessertes indispensables à nos territoires puissent être mobilisés.

Vous remerciant à nouveau pour votre attention, je vous prie d'agréer, Madame la ministre, l'expression de ma haute considération.

A vous,



Fabien BAZIN

Président du Conseil Départemental